

Extrait du registre des délibérations

Séance du 10 Avril 2024

L' an 2024 et le 10 Avril à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de HUBINOIS Alain Maire

Présents : M. HUBINOIS Alain, Maire, Mme DHÔTEL Elodie, Mme JACQUEMIER Cécile, Mme MUNOZ Cindy, M. GUIGNER Gilles, M. PULBY Jean-Louis, Mme LEGER Marie-Claude, M. BARNIK Stanislas, M. CAPPELLE Benoît, Melle DEFRANCE Corinne, Mme HADJADJE Chantal, Mme CHOBEAU Agnès, M. THOYER Eric

Excusés ayant donné procuration : M. ARTUS Jacques à Mme CHOBEAU Agnès, M. MASSEY Laurent à M. HUBINOIS Alain

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 21/03/2024

Date d'affichage : 21/03/2024

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE

le :

et publication ou notification

du :

A été nommée secrétaire : M. PULBY Jean-Louis

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Approbation du Compte de Gestion 2023 du Receveur Municipal
Vote du Compte Administratif 2023
Affectation du résultat 2023
Vote du taux des taxes 2024
Vote du Budget Primitif 2024

réf : DCM2024 005

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte de Gestion 2023 du Receveur Municipal comme suit :

	Résultat de clôture 2022	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
INVESTISSEMENT	- 123 603.93	- 42 840.32	- 166 444.25
FONCTIONNEMENT	777 873.32	479 305.28	1 257 178.60
TOTAUX	654 269.39	436 464.96	1 090 734.35

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : DCM2024 006

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE le compte administratif 2023 de la commune, comme suit :

	Résultat de clôture 2022	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
INVESTISSEMENT	- 123 603.93	- 42 840.32	- 166 444.25
FONCTIONNEMENT	777 873.32	479 305.28	1 257 178.60
TOTAUX	654 269.39	436 464.96	1 090 734.35

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : DCM2024 007

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE l'affectation du résultat 2023 comme suit :

INVESTISSEMENT	Dépenses
Article 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	<u>166 444.25 €</u>
FONCTIONNEMENT	Recettes
Article 002 - Resultat de fonctionnement reporté	1 257 178.60€

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : DCM2024 008

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 7.03 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.64 % *
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 9.49 %

*dont taux départemental : 19.42% et taux communal : 16.22%

Taux inchangés pour la 7ème année consécutives.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : DCM2024 009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE le Budget Primitif de l'exercice 2024 de la commune par chapitre,

et dans le cadre de la fongibilité, **AUTORISE** le maire à virer des crédits de chapitre à chapitre à hauteur de 7,50% en section de fonctionnement et de 7,50 % en section d'investissement.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

En mairie, le 16/04/2024
Le Maire
Alain HUBINOIS